

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal

4.4.1.  
Règlement graphique  
CLION-SUR-INDRE Nord-Ouest

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté  
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal par le conseil communautaire  
en date du

Le Président  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Davallon  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation  
et n° d'OA (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être  
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter  
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire  
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et  
déclaration préalable d'aménagement) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée  
à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade  
et de randonnée, et autre cheminement)

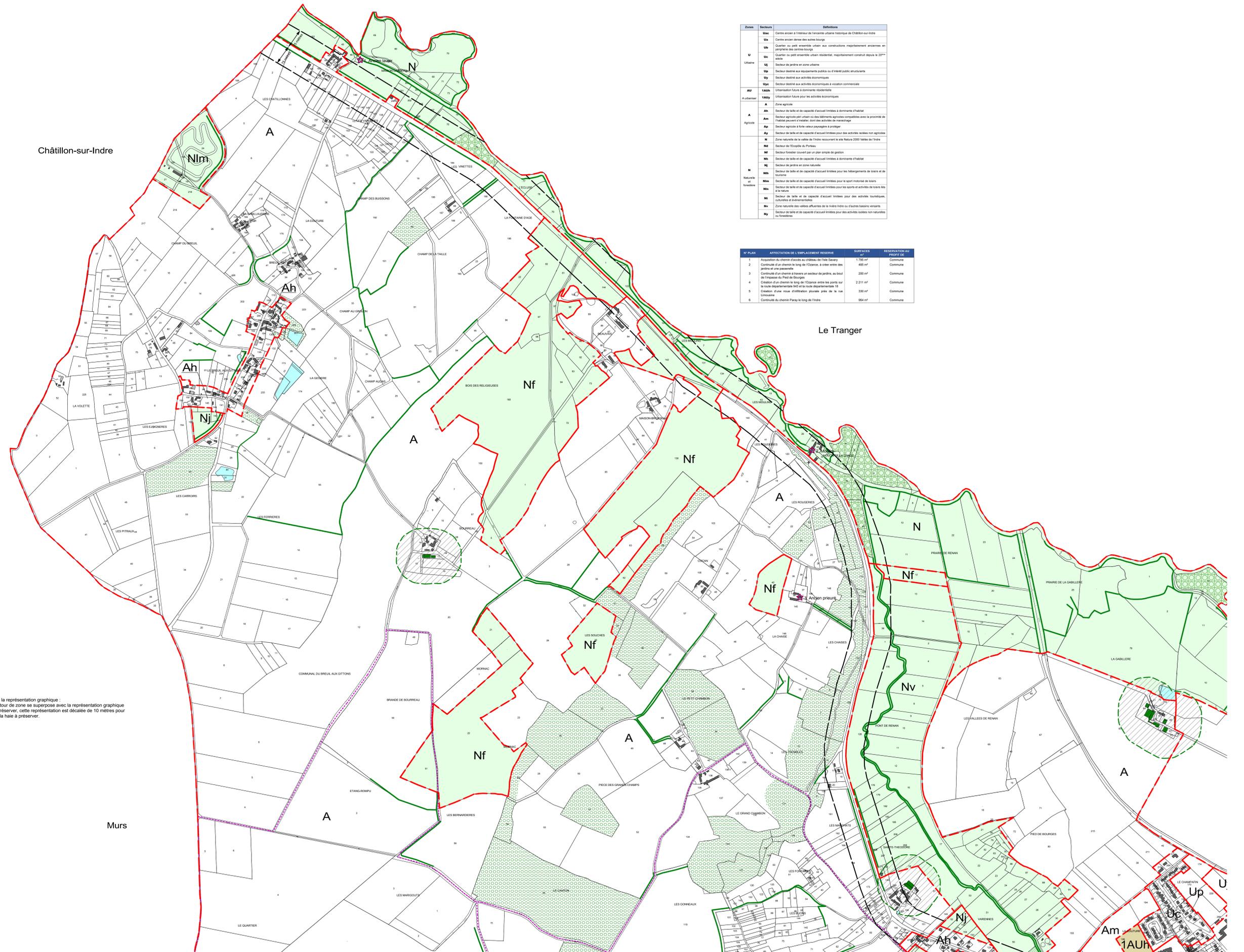
ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole  
(indication pour information et prévention)



Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique  
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour  
bien identifier la haie à préserver.



Zones	Secteurs	Définition
U	Ua	Centre ancien à l'extérieur de l'axe urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Uab	Centre ancien dans des autres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes et périphérie des centres bourgs
	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Ue	Secteur de parcelles en zone urbaine
	Uf	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
AU	AUa	Secteur destiné aux activités économiques
	AUc	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	AUd	Urbanisation future à dominante résidentielle
	AUe	Urbanisation future pour les activités économiques
	AUf	Zone agricole
	AUg	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
A	Aa	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat pavillonnaire, dont des activités de maraîchage
	Ab	Secteur agricole à forte valeur commerciale et protégée
	Ac	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	Ad	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Ae	Secteur de l'écoquartier du Porteur
	Af	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
N	Na	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nb	Secteur de parcelles en zone naturelle
	Nc	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loyers et de tourisme
	Nd	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour le sport récréatif de loisirs
	Ne	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nf	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
Nv	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la Indre Indre ou d'autres bassins versants
	Ny	Secteur de parcelles et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non rurales ou forestières

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACES (m²)	RÉSERVATION AU PROJET DE
1	Acquisition du chemin d'accès au Château de Tilly Savary	1 795 m²	Commune
2	Continuité d'un chemin le long de l'Indre, à côté entre ses parcelles et une passerelle	485 m²	Commune
3	Continuité d'un chemin à travers un secteur de parcelles, au bout de l'impasse du Pied de Bourges	200 m²	Commune
4	Création d'un chemin le long de l'Indre entre les parcelles sur la rive départementale N4 et la rive départementale U	2 211 m²	Commune
5	Création d'une route d'entretien placée près de la rue Linnéenne	330 m²	Commune
6	Continuité du chemin Paray le long de l'Indre	964 m²	Commune

Le Tranger

Murs

1AUH

1AUH